



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT DE REPRÉSENTATION DU SPECTACLE INTITULÉ « POÏ, DES POIREAUX ET DES BÉBÉS » AVEC L'ASSOCIATION SWITCH	Décision 28/06/2023  N° DGS/2023/058

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT la programmation de la saison culturelle 2023/2024,

### DÉCIDE

#### Article 1 :

De signer avec l'Association SWITCH, sise 18 bis rue Victor Hérault à VOUVRAY (37210), représentée par Madame Karine COTINET-ALPHAIZE en qualité de Présidente, un contrat pour la cession de la représentation du spectacle intitulé « POÏ, DES POIREAUX ET DES BÉBÉS », le mercredi 24 avril 2024 à 10h30 à la Médiathèque de Luynes.

#### Article 2 :

Le prix de cette cession est arrêté à la somme de 600 € (SIX CENTS EUROS NET DE TVA).

L'organisateur prendra également à sa charge les droits d'auteurs (SACD) et le cas échéant les droits voisins (ASTP, taxe parafiscal).

#### Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

#### Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : ..... 29 JUIN 2023 .....

- sa publication sur le site internet de la


commune le : ..... 29 JUIN 2023 .....

Fait à LUYNES, le 28 juin 2023

Le Maire,



Bertrand RITOURE

Envoyé en préfecture le 29/06/2023  
Reçu en préfecture le 29/06/2023  
Publié le   
ID : 037-213701394-20230628-DGS\_2023\_058-AR